

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE BOB PRIMAIRE

Utilisation : Apprêt

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Alkydes modifiés avec inhibiteurs anticorrosion et pigments organiques dans solvants.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Kérosène hydrodésulfuré avec aromatiques (benzène <0.1%)	64742-81-0	265-184-9	10-15 %	Xn, N	R10 R51/53 R65
Hydrocarbure aromatique	64742-95-6	265-199-0	5-10 %	Xn, N	R10 R37 R51/53 R65
Xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	215-535-7	5-10 %	Xn	R10 R20/21 R38
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	202-436-9	5-10 %	Xn, N	R10 R20 R36/37/38 R51/53
Mésitylène	108-67-8	203-604-4	< 2,5 %	Xi, N	R10 R37 R51/53
Acétate de 2-Méthoxy-1-Méthyle	108-65-6	203-603-9	< 2,5 %	Xi	R10 R36

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

« Contient du 2-butanone-oxime. Peut provoquer des réactions allergiques. »

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver abondamment avec de l'eau et du savon, rincer.
Ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. La tenir au chaud. La laisser au calme. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.
En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Vaporisation d'eau, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche.
Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : En cas d'incendie, formation de fumée dense et noire. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut provoquer de sérieux problèmes de santé.
Mesures particulières de protection : Ne pas respirer les gaz d'incendie. Port d'un appareil de protection respiratoire autonome nécessaire.
Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger. Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Ne pas respirer les vapeurs.
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et ramasser avec une matière absorbante humide non combustible (par ex. sable, terre à diatomées, vermiculite).
Voir également le point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Indications pour une manipulation sécurisée :
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Eviter de respirer les vapeurs et les brouillards de pulvérisation.
Veiller à une ventilation suffisante du poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Incendie et explosion :

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage :

Conserver toujours dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement dans un endroit frais et bien aéré.
Eviter les températures supérieures à 35°C.
Ne pas entreposer avec des matières très acides ou alcalines ni avec des oxydants.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

Limite basse d'explosivité : Méthode :	0,6 Vol % Valeur littéraire
Limite haute d'explosivité : Méthode :	7 Vol % Valeur littéraire
Pression de vapeur : 20°C Méthode :	8 mbar
Densité à 20°C env. : Méthode :	1.26 g/cm ³ DIN 51757
Solubilité dans l'eau :	insoluble
Temps d'écoulement à 20°C : Méthode :	env. 130 sec Gobelet DIN 4 mm

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Tenir à l'écart des matières très acides et alcalines ainsi que des oxydants afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux :

Gaz/vapeurs inflammables.

En cas d'incendie : CO, CO₂ et autres gaz/vapeurs toxiques.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'inhalation des vapeurs du produit est nocive.

La surexposition peut entraîner des irritations des voies respiratoires et des muqueuses, des effets nocifs sur les reins et le foie ainsi que l'affaiblissement du système nerveux central.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de données écotoxicologiques disponibles.

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1263
Désignation du produit : Liquide inflammable n.s.a.
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Exempt/non applicable selon par. 2.2.3.1.5 de l'ADR

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1263
Désignation du produit : Flammable liquid, n.o.s.
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1263
Désignation du produit : Paint
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Etiquetage :

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24 : Eviter le contact avec la peau .
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S23 : Ne pas respirer les gaz/vapeurs.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Marquage particulier de certaines préparations :

" Contient du 2-Butanone oxime. Peut provoquer des réactions allergiques. "

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 3 (propre classement sans test).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : Irritant pour les yeux
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R38 : Irritant pour la peau.
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R68 : Possibilité d'effets irréversibles.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.